

## La réforme de l'acquisition des congés payés durant la maladie

### Contexte

La réglementation de l'Union Européenne et la jurisprudence française (arrêts du 13 septembre 2023) ont obligé le législateur français à adapter le code du travail sur la question de l'acquisition des congés payés durant la maladie professionnelle et non professionnelle (loi DDADUE dont la parution au Journal officiel est imminente).

Afin d'être en capacité de gérer les demandes des salariés (en poste et sortis des effectifs) sur les régularisations de leur nombre de congés payés, et pour appliquer la réforme pour l'avenir, il est donc important de s'outiller pour en connaître les contours.

### Objectifs : les participants seront capables de :

- Comprendre le contexte des jurisprudences du 13 septembre 2023 et de la loi DDADUE
- Connaître les nouvelles règles en matière d'acquisition des congés payés durant un arrêt maladie ordinaire, professionnel, un accident de travail et de trajet
- Articuler les nouvelles règles légales avec les dispositions conventionnelles en vigueur
- Intégrer la réforme en pratique (exercices renforcés)
- Sécuriser le risque prud'homal

### Programme

- **Rappel du cadre juridique des congés payés**
  - L'acquisition des congés payés
  - La prise des congés payés
- **Les nouvelles règles d'acquisition des congés payés durant la maladie et l'AT/MP et comparatif avec les dispositions conventionnelles en vigueur**
- **Les nouvelles règles de report des congés payés non pris du fait de la maladie et l'AT/M**
- **Le droit de prescription et de forclusion**
- **Exercices renforcés**

### Date(s) et lieu :

18 septembre 2024 à Strasbourg – 9h-17h

### Durée :

7 heures de formation

**Date limite d'inscription** 4 septembre 2024

### Tarif (hors repas) :

Adhérent : 280 € / non adhérent : 380 €

### Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources humaines, juristes Formation sans prérequis

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action  
Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

### Méthodes pédagogiques

Méthode active alternant des apports théoriques et des études de cas pratiques.

Mise à disposition de ressources pédagogiques, dont supports de présentation

### Méthodes et modalités d'évaluation :

Une évaluation des attentes des stagiaires sera réalisée au début de chaque session, au regard du programme de la formation. Au cours de chaque session, des temps de questions/réponses permettront de préciser à nouveau ces attentes, une évaluation des acquis en formation étant réalisée par le formateur ou la formatrice. En fin de session, une évaluation à chaud sera remise à chaque stagiaire pour connaître leur satisfaction et évaluer leurs acquis.

Une évaluation à chaud de la satisfaction du formateur ou de la formatrice sera également réalisée à l'issue de chaque session. Enfin, une évaluation à froid, adressée au(x) supérieur(s) hiérarchique(s) quelques mois après chaque session, permettra d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

### Intervenants :

Lucie Appel, Juriste droit social à l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine

### Nombre minimum de participants :

5 personnes

### Nombre maximum de participants :

12 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

[secretariat@uriopss-grandest.fr](mailto:secretariat@uriopss-grandest.fr) / [www.uriopss-grandest.fr](http://www.uriopss-grandest.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
N° SIRET 852 510 411 00014